



Forfait illimité sosh non information et facturation consequence

Par **pascaleT**, le **31/05/2012** à **19:43**

Bonjour,

Le 29 mai je souscris par téléphone, le contrat sosh en illimité à 24.90 €. En effet une personne contactée au numéro 700, la semaine précédente, m'informait que étant en mobicarte chez orange, l'activation de ce forfait ne prendrait que 24h et que je n'aurai pas besoin de nouvelle carte SIM. Lors de ma souscription, au téléphone, le 29 mai, mon interlocutrice, elle, m'affirme que mon forfait serait actif dans 2h environ !!!

J'ai donc émis, sans compter, des appels entre le 29 et le 31 mai, convaincue que ceux ci étaient illimités.

Le 31 mai un SMS de chez orange m'indique que "vous avez utilisé la totalité de votre forfait" !!!

Je rappelle donc le 700, numéro d'information de chez orange: et là mon interlocuteur m'explique qu'il y a un délai de "prorata" de 8 jours avant de bénéficier du forfait et que les communications avant ce délai sont redevables.

Merci de m'indiquer la procédure à suivre pour :

- ne pas payer ces communications car il me semble qu'il s'agit d'une déclaration mensongère qui m'a fait appeler ainsi après la mise en place de mon nouveau forfait illimité.

- - puis changer immédiatement d'opérateur, mon forfait chez sosh étant normalement "sans

engagement "

J'ai en attendant ,j'ai préparé une lettre manuscrite expliquant ma réclamation, que je compte envoyer par lettre recommandée avec AR.

merci d'avance pour votre réponse.

PascaleT